

Demande de subvention Construction et remise en état d'infrastructures sportives

(Art. 7 de l'ordonnance du 24 mars 2010 sur le Fonds du sport; RSB 437.63)

Le dossier complet (avec toutes les indications) doit parvenir au Fonds du sport avant le début des travaux, sans quoi la demande est irrecevable.

La demande est adressee par	
Institution	Forme juridique
Interlocuteur	
Nom	Prénom
Adresse	NPA / lieu
Téléphone	Courriel
Lieu / date	Signature
Description du projet	
Date prévu pour le début des travaux	
Utilisateurs	
Subventions cantonales reçues, promis	ses ou envisagées
Service cantonal	Subvention
Annexes requises	
Budget détaillé (CFC 3 chiffres) ou devis	Description détaillée selon CFC
Plans de construction	Calendrier prévu pour la construction
Volumes et superficies selon SIA 416	Concept d'utilisation (plan d'affectation)
Preuve de financement (attestations)	Bulletin de versement libellé au nom de l'institution bénéficiaire

Remarque

Vous trouverez d'autres informations sur le droit aux subventions dans l'ordonnance sur le Fonds du sport ainsi que dans la directive du 1^{er} janvier 2013, à l'adresse

http://www.pom.be.ch/pom/fr/index/lotteriefonds/lotteriefonds/rechtliche grundlagen.html